



Lettre ouverte à M. l'Inspecteur d'Académie de Loire-Atlantique

Le 30 août 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de l'audience du 8 juillet 2016, nos organisations ont dénoncé le non-respect de la règle contenue dans la circulaire « Mouvement 2016 », l'affectation sur l'un des 5 premiers vœux si un poste est disponible dans cette école. Vous nous avez fait part lors de cette réunion de votre volonté d'examiner les situations des personnels concernés. Au moins 80 personnels vous ont adressé un recours et ont demandé que leur affectation soit réexaminée en conformité aux règles contenues dans la circulaire. A ce jour, aucun d'entre eux n'a obtenu de réponse et chacun se trouve dans l'incertitude d'un éventuel réexamen de son affectation. Nos organisations considèrent que cette situation n'est pas acceptable ; nos collègues doivent obtenir une réponse et une prise en compte de leur demande légitime.

Quand vous avez décidé en 2015, contre l'avis unanime des organisations syndicales, de modifier les règles de mutation des personnels, vous aviez indiqué poursuivre deux objectifs : nommer le maximum de personnels à titre définitif, affecter plus de personnels avant les vacances. Le constat effectué à l'issue du mouvement 2015 a montré qu'il n'en a rien été. La suppression de la seconde phase et l'obligation du vœu géographique n'ont apporté aucun progrès ; nos collègues et les écoles ont gardé en mémoire la situation catastrophique de la rentrée 2015.

Les progrès ne sont pas plus visibles pour cette rentrée 2016, tant au niveau des affectations à titre définitif à l'issue de la phase principale, tant au niveau du nombre de personnels sans affectation en juillet. A l'évidence, l'absence de seconde saisie rend plus complexe la tâche des services en charge des affectations. Il y avait 239 personnels restant à nommer avant les vacances ; il y a 146 personnels sans affectation à ce jour, sans compter tous ceux dont l'affectation prononcée en juillet ou ces derniers jours n'est pas valide et doit être réexaminée.

A deux jours de la rentrée, des écoles et des établissements attendent de connaître les enseignants affectés ; des personnels viennent d'apprendre le poste qu'il leur a été attribué ou que celui-ci a été modifié, d'autres attendent des réponses ou ne connaissent toujours pas leur affectation. Nos organisations ne peuvent accepter ces situations, les perturbations qu'elles entraînent dans les écoles, leurs conséquences sur nos collègues tant sur le plan professionnel que personnel.

Il est temps que s'ouvre un dialogue avec nos organisations syndicales, sur la base des constats effectués et des engagements que vous avez pris, pour que nos collègues retrouvent des conditions de mutations plus favorables et plus équitables, dans l'intérêt du fonctionnement des écoles. C'est la raison pour laquelle toutes les organisations syndicales vous demandent de revenir à deux phases de saisie des vœux avec un vœu géographique facultatif.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ce courrier sera diffusé à l'ensemble des collègues de Loire-Atlantique et transmis aux instances nationales de chacun des syndicats signataires.

Veillez croire, Monsieur l'inspecteur d'Académie, à notre attachement au Service Public d'Education.

Rachel Jacquier
Céline Sierra
Pour le SNUIPP-FSU

Dominique Callo
Patrick Andrieux
Pour le SE-UNSA

Olivier Leproust
Anne Lassalle
Pour le SGEN-CFDT

Didier Klein
Michel Desissaire
Pour le SNUDI-FO

Copie à Mme la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Copie à M. le Recteur d'Académie de Nantes